



Municipalité de

TADOUSSAC

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 426 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 253 AFIN D'AJUSTER LA GRANDE AFFECTATION DE CONSERVATION AUTOUR DU PARC NATIONAL DES DUNES DE TADOUSSAC ET LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CADRE NORMATIF POUR LES ZONES EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN ET À L'ÉROSION DES BERGES

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, qu'il y aura une réunion de consultation publique, mardi, le 20 octobre 2026, à 19 h au Centre des Loisirs, situé au 286, rue de la Falaise, à Tadoussac.

Au cours de cette réunion, le conseil municipal doit présenter au public le projet de règlement no 426 aux fins de modifier le règlement de zonage 253 afin d'ajuster la grande affectation de conservation autour du parc national des Dunes-de-Tadoussac et la mise en place d'un nouveau cadre normatif pour les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges.

Nature et effets :

- Intégration du cadre normatif provincial pour les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges au règlement de zonage, en tenant compte de la nouvelle cartographie en vigueur produite par le Service de la géotechnique et de la géologie de la Direction du laboratoire des chaussées du ministère des Transports et Mobilité durable du Québec;
- Abrogation des articles composant le vieux cadre normatif;
- Révision du contour des zones 46-CN, 39-CN, 48-RF, 18-V et 44-V pour tenir compte de l'ajustement apporté à la grande affectation de conservation dans le secteur du parc national des Dunes-de-Tadoussac;

Identification du site concerné :

Les cartes des zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges touchent une grande partie du territoire.

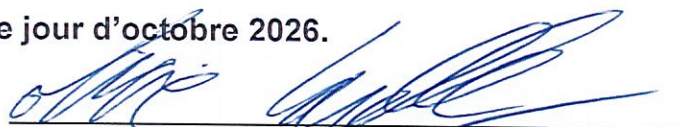
Le secteur du parc national des Dunes-de-Tadoussac.

Les illustrations plus détaillées peuvent être consultées au bureau de la Municipalité.

Approbation référendaire

Ledit règlement no 426 n'est pas sujet à l'approbation référendaire.

Donné à Tadoussac, ce 13 ième jour d'octobre 2026.


Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier



Municipalité de

TADOUSSAC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Tadoussac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie entre 9 h 00 et 16 h 30 à chacun des endroits suivants, à savoir : Hôtel de Ville, Facebook, bureau de Poste, le 13 ième jour d'octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 ième jour d'octobre 2026.

Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier